Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# SAFARI® DUOACTIVE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023 50000095 Date de la première version publiée:

20.02.2023

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit SAFARI® DUOACTIVE

**Autres moyens d'identification** 

Code du produit 50000095

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-

lées

Utilisation de la substance/du mélange

Herbicide

Restrictions d'emploi re-

commandées

Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**FMC France** Adresse du fournisseur

11 bis Quai Perrache

69002 LYON France

Téléphone: 04 37 23 65 70 Téléfax: 04 78 71 08 46

Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com, fmc.france@fmc.com.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez: Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):

+32 14 58 45 45

Urgence médicale:

Centres antipoison en France: Paris: 01.40.05.48.48

Lyon: 04.72.11.69.11 Marseille: 04.91.75.25.25 Lille: 0800 59 59 59

ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi

au vendredi

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



#### SAFARI® DUOACTIVE

Version 1.0 Date de révision: 20.02.2023

Numéro de la FDS:

50000095

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

20.02.2023

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers** 

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Cancérogénicité, Catégorie 2 H351: Susceptible de provoquer le cancer.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aqua-

tiques.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les

précautions de sécurité.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de pro-

tection.

Intervention:

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

**Elimination:** 

P501 Éliminer le contenu /récipient conformément aux ré-

glementations locales.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

lénacile (ISO)

triflusulfuron-méthyle

Etiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé hu-

maine et l'environnement.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **SAFARI® DUOACTIVE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023 50000095 Date de la première version publiée:

20.02.2023

Concernant les phrases spéciales (SP) et le délai de rentrée, consulter l'étiquette.

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
lénacile (ISO)	2164-08-1 218-499-0 613-320-00-6	Carc. 2; H351 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	>= 50 - < 70
triflusulfuron-méthyle	126535-15-7 607-714-00-7	Carc. 2; H351 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 ——— Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu	>= 2,5 - < 10

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **SAFARI® DUOACTIVE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023 50000095 Date de la première version publiée:

20.02.2023

		aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10			
Acide lignosulfonique, sel de so- dium, sulfométhylé	68512-34-5		>= 1 - < 10		
diisopropylnaphtalènesulfonate de sodium	1322-93-6 215-343-3	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 300,03 mg/kg	>= 1 - < 2,5		
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :					
kaolin	1332-58-7 310-194-1		>= 1 - < 10		

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.

En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale

de sécurité et appeler un médecin.

Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas de contact avec la

peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Si une irritation se développe et persiste, consulter un méde-

cin.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



#### SAFARI® DUOACTIVE

Version 1.0

Date de révision: 20.02.2023

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

50000095

Date de la première version publiée:

20.02.2023

liste.

En cas d'ingestion

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques Susceptible de provoquer le cancer.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappro:

priés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- :

gereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégage-

ment de gaz et de vapeurs irritants.

Oxydes d'azote (NOx) Fluorure d'hydrogène Oxydes de soufre Oxydes de carbone Composés fluorés

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

reieter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



#### SAFARI® DUOACTIVE

Version Date 1.0 20.02

Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

20.02.2023 50000095

Date de la première version publiée:

20.02.2023

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.

Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.

Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de

la fuite et contre le vent. Enlever toute source d'ignition.

Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.

Assurer une ventilation adéquate.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en inter-

dire l'accès à toute personne non autorisée.

Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel

de protection adapté peut intervenir.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Éviter la formation de particules respirables.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



#### SAFARI® DUOACTIVE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023 50000095 Date de la première version publiée:

20.02.2023

locales et nationales.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adé-

quate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

# 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de

sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stock-

age

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt. Conserver dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, être fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ni aux enfants. Le local ne doit être utilisé que pour le stockage des produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas y être présents.

Un poste de lavage des mains doit être disponible.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette

approuvée par les autorités réglementaires du pays.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Base	
Composants	NOCAS		Parametres de controle	Dase	
		(Type d'exposi-			
		tion)			
kaolin	1332-58-7	VME	10 mg/m3	FR VLE	
Information sup-	Valeurs limites indicatives				
plémentaire					
		TWA (Poussière	0,1 mg/m3	2004/37/EC	
		respirable)	-		
Information sup-	Agents cancérigènes ou mutagènes				

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



#### SAFARI® DUOACTIVE

Version 1.0

Date de révision: 20.02.2023

Numéro de la FDS:

50000095

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

20.02.2023

plémentaire

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Tenue de protection étanche à la poussière

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la con-

centration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

L'équipement doit être conforme à l'EN 143

Filtre de type : Type protégeant des particules (P)

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser

ce produit.

Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son

mode d'emploi.

Porter un équipement de protection adéquat.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utili-

sation.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications

de l'étiquette et au mode d'emploi.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : solide, granuleux

Couleur : brun

Odeur : légère

Seuil olfactif : non déterminé

8/32

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



#### SAFARI® DUOACTIVE

Version 1.0

Date de révision: 20.02.2023

Numéro de la FDS:

50000095

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

20.02.2023

Point de fusion/point de con-

gélation

non déterminé

Point/intervalle d'ébullition

non déterminé

Inflammabilité

Non inflammable

non déterminé

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Non disponible pour ce mélange.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Non disponible pour ce mélange.

Point d'éclair

Température de décomposi-

tion

Non disponible pour ce mélange.

pH : 8,3 (25 °C)

Viscosité

Viscosité, cinématique : Non applicable

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : dispersable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non disponible pour ce mélange.

Pression de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Densité relative : Non disponible pour ce mélange.

Masse volumique apparente : 0,562 kg/m3non tassé

0,636 kg/m3tassé

Densité de vapeur relative : non déterminé

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

Répartition de la taille des

particules

Donnée non disponible

Forme : Donnée non disponible

#### 9.2 Autres informations

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



#### SAFARI® DUOACTIVE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023 50000095 Date de la première version publiée:

20.02.2023

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : Le produit n'est pas oxydant.

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

Taux d'évaporation : Non applicable

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 425

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

erne.

(Information concernant le produit lui-même)

10/32

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### SAFARI® DUOACTIVE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

20.02.2023 50000095 Date de la première version publiée: 1.0

20.02.2023

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): > 5,13 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

(Information concernant le produit lui-même)

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 dermal (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

(Information concernant le produit lui-même)

#### **Composants:**

lénacile (ISO):

DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg Toxicité aiguë par voie orale

Méthode: OCDE ligne directrice 423

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): > 5,12 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

triflusulfuron-méthyle:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): > 5,1 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### **SAFARI® DUOACTIVE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023 50000095 Date de la première version publiée:

20.02.2023

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 10 g/kg

diisopropylnaphtalènesulfonate de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 300 - 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 423

Estimation de la toxicité aiguë: 300,03 mg/kg

Méthode: Valeur ATE dérivée de la valeur LD50/LC50

kaolin:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 420

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : DL50: 5,07 mg/l

Méthode: OCDE ligne directrice 436

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

DL50: > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

BPL : ou

Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

(Information concernant le produit lui-même)

Composants:

lénacile (ISO):

Espèce : Lapin

Evaluation : N'est pas classé comme irritant Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



### **SAFARI® DUOACTIVE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023 50000095 Date de la première version publiée:

20.02.2023

triflusulfuron-méthyle:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

diisopropylnaphtalènesulfonate de sodium:

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)

Méthode : OCDE ligne directrice 431

Résultat : Corrosif après 4 heures d'exposition ou moins

kaolin:

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

BPL : oui

Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

(Information concernant le produit lui-même)

**Composants:** 

lénacile (ISO):

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation des yeux Méthode : OCDE ligne directrice 405

Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

triflusulfuron-méthyle:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Méthode : OCDE ligne directrice 492

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### **SAFARI® DUOACTIVE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023 50000095 Date de la première version publiée:

20.02.2023

Résultat : Pas d'irritation des yeux

diisopropylnaphtalènesulfonate de sodium:

Espèce : Cornée bovine

Méthode : OCDE ligne directrice 437 Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

kaolin:

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Type de Test : Test sur ganglions lymphatiques locaux

Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

BPL : ou

Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

(Information concernant le produit lui-même)

Composants:

lénacile (ISO):

Voies d'exposition : Contact avec la peau Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Pas un sensibilisateur de la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

triflusulfuron-méthyle:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

diisopropylnaphtalènesulfonate de sodium:

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### **SAFARI® DUOACTIVE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023 50000095 Date de la première version publiée:

20.02.2023

Type de Test : Essai de réactivité peptidique directe (DPRA)

Méthode : OCDE ligne directrice 442C

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

kaolin:

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

#### lénacile (ISO):

Mutagénicité sur les cellules : germinales- Evaluation

: Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène., Les tests sur

les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

#### triflusulfuron-méthyle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

#### Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

# diisopropylnaphtalènesulfonate de sodium:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

kaolin:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### **SAFARI® DUOACTIVE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023 50000095 Date de la première version publiée:

20.02.2023

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

**Composants:** 

lénacile (ISO):

Espèce : Rat

Méthode : OCDE ligne directrice 453 Symptômes : Tumeurs mammaires

Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 451

Symptômes : Tumeur alvéolaire du poumon, Adénome hépatocellulaire

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études effec-

tuées sur les animaux

triflusulfuron-méthyle:

Espèce : Rat, mâle

Dose : > 30 mg/kg/ bw/day
Méthode : OCDE ligne directrice 453

Symptômes : Adénome des cellules de Leydig

Cancérogénicité - Evaluation : Les tumeurs observées ne semblent pas concerner les êtres

humains.

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

lénacile (ISO):

Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la ferti-

- Evaluation li

lite.

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du foetus.

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Remarques: Donnée non disponible

kaolin:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

16/32

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



### **SAFARI® DUOACTIVE**

Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023

Date de la première version publiée:

20.02.2023

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Remarques: Donnée non disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

50000095

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

**Composants:** 

triflusulfuron-méthyle:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Remarques : Donnée non disponible

kaolin:

Remarques : Aucun effet indésirable n'a été signalé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

**Composants:** 

triflusulfuron-méthyle:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Remarques : Donnée non disponible

kaolin:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

**Composants:** 

lénacile (ISO):

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### **SAFARI® DUOACTIVE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023 50000095 Date de la première version publiée:

20.02.2023

Espèce : Rat
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 jr

Méthode : OCDE ligne directrice 408

Symptômes : Effets sur le foie

Espèce : Souris Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 90 jr

Méthode : OCDE ligne directrice 408
Symptômes : augmentation du poids du foie

Espèce : Chien
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 jr

Méthode : OCDE ligne directrice 408

Symptômes : Effets sur le foie, Effets sur la vessie

#### diisopropylnaphtalènesulfonate de sodium:

Remarques : Donnée non disponible

kaolin:

Remarques : Donnée non disponible

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Le mélange n'a pas de propriétés associées avec le risque d'aspiration.

#### Composants:

#### lénacile (ISO):

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

#### triflusulfuron-méthyle:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### SAFARI® DUOACTIVE

Version 1.0

Date de révision: 20.02.2023

Numéro de la FDS:

50000095

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

20.02.2023

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques** 

12.1 Toxicité

**Produit:** 

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 42 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

(Information concernant le produit lui-même)

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

0,0179 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

(Information concernant le produit lui-même)

CE50r (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0,0330 mg/l

Durée d'exposition: 7 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 221

BPL: oui

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

(Information concernant le produit lui-même)

**Composants:** 

lénacile (ISO):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 8,4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### SAFARI® DUOACTIVE

Version 1.0

Date de révision: 20.02.2023

Numéro de la FDS: 50000095

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

20.02.2023

Type de Test: Essai en statique tiques

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

0,016 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

CE50r (Navicula pelliculosa (Diatomée)): 0,096 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue )): 0,029 mg/l

Durée d'exposition: 7 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 221

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

NOEC (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0,0088 mg/l

Durée d'exposition: 7 jr

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

10

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC: 0,16 mg/l

Durée d'exposition: 90 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,48 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

10

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50: > 1.000 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

Toxicité pour les organismes : DL50: 25 µg/bee

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



#### SAFARI® DUOACTIVE

Version Date de rév 1.0 20.02.2023

Date de révision: 20.02.2023

Numéro de la FDS:

50000095

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

20.02.2023

terrestres Durée d'exposition: 48 h

Espèce: Abeilles méllifères

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 141-1

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

DL50: > 2.000 mg/kg

Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert) Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 71-1

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

CL50: > 5.000 mg/kg Durée d'exposition: 5 jr

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie) Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 71-2

Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude in-

terne.

triflusulfuron-méthyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 730 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 884 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,5

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50r (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue )): 0,0035 mg/l

Durée d'exposition: 14 h Méthode: ASTM E 1415-91

CE50 (Algues vertes): 0,62 mg/l

Durée d'exposition: 98 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

100

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

: NOEC: 210 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Méthode: OCDE Ligne directrice 204

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

NOEC: 11 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

tiques (Toxicité chronique) Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



#### SAFARI® DUOACTIVE

Version 1.0

Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

20.02.2023 50000095

Date de la première version publiée:

20.02.2023

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

: 10

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50: > 1.000 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes

terrestres

CL50: > 2.250 mg/kg

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

Méthode: EPA OPP 71-1

CL50: > 5.620 mg/kg

Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

Méthode: EPA OPP 71-1

DL50:  $> 25 \mu g/bee$ 

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

### Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 615 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

#### diisopropylnaphtalènesulfonate de sodium:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 72 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 10

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

kaolin:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### SAFARI® DUOACTIVE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023 50000095 Date de la première version publiée:

20.02.2023

Méthode: OCDE Ligne directrice 202 tiques

Toxicité pour les CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): >

algues/plantes aquatiques

100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

Remarques: Donnée non disponible

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:** 

Biodégradabilité Remarques: Le produit contient de petites quantités de com-

> posants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés dans les stations d'épuration des eaux usées.

**Composants:** 

lénacile (ISO):

Biodégradabilité Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: La substance/produit est modérément persis-

tante dans l'environnement.

triflusulfuron-méthyle:

Biodégradabilité Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau Remarques: S'hydrolyse facilement.

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Biodégradabilité Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: < 5 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301E

diisopropylnaphtalènesulfonate de sodium:

Biodégradabilité Inoculum: Boue activée, non adaptée

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 2 % Durée d'exposition: 21 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

kaolin:

Biodégradabilité Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabili-

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### **SAFARI® DUOACTIVE**

Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

50000095

Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023

Date de la première version publiée:

20.02.2023

té ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:** 

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Estimation basée sur les données obtenues à partir du com-

posant actif.

**Composants:** 

lénacile (ISO):

Bioaccumulation : Remarques: Faible potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 1,70 (25 °C)

triflusulfuron-méthyle:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 0,96 (25 °C)

pH: 7

log Pow: 2,3 (25 °C)

pH: 5

log Pow: -0,07 (25 °C)

pH: 9

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -3,45

diisopropylnaphtalènesulfonate de sodium:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

:  $\log Pow: > 2,6 (20 °C)$ 

kaolin:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Remarques: Non applicable

#### 12.4 Mobilité dans le sol

#### **Produit:**

24/32

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### **SAFARI® DUOACTIVE**

Version 1.0 Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

20.02.2023 50000095

Date de la première version publiée:

20.02.2023

Répartition entre les compar- :

timents environnementaux

Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-

même.

**Composants:** 

lénacile (ISO):

Répartition entre les compar- :

Milieu: Sol

timents environnementaux

Remarques: Modérément mobile dans les sols

triflusulfuron-méthyle:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Remarques: Modérément mobile dans le sol à faible pH.

Très mobile à pH élevé.

kaolin:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: Faible mobilité dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique sup-

plémentaire

Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environ-

nement lors de l'application.

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### **SAFARI® DUOACTIVE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023 50000095 Date de la première version publiée:

20.02.2023

#### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dan-

gereux (comme A.D.I.VALOR).

Emballages contaminés : Vider et rincer le bidon.

Eliminer comme produit dangereux. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à une entreprise autorisée à éliminer les déchets dangereux

(comme A.D.I.VALOR).

Code d'élimination des déchets: 02 01 08 déchets agrochi-

miques contenant des substances dangereuses.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3077
ADR : UN 3077
RID : UN 3077
IMDG : UN 3077
IATA : UN 3077

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Lénacile, Triflusulfuron-méthyl)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Lénacile, Triflusulfuron-méthyl)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Lénacile, Triflusulfuron-méthyl)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Lénacile, Triflusulfuron-méthyl)

**IATA** : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **SAFARI® DUOACTIVE**

Version 1.0 Date de révision: 20.02.2023

Numéro de la FDS:

50000095

Classe

9

Date de dernière parution: -

Risques subsidiaires

Date de la première version publiée:

20.02.2023

(Lénacile, Triflusulfuron-méthyl)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 9
ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9

14.4 Groupe d'emballage

**ADN** 

**IATA** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

**ADR** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en tun- : (-)

nels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M7
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

**IMDG** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne : 956

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y956 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

IATA (Passager)

Instructions de conditionne- : 956

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y956 Groupe d'emballage : III

27 / 32

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### SAFARI® DUOACTIVE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023 50000095 Date de la première version publiée:

20.02.2023

Étiquettes **Divers** 

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environneoui ment

**ADR** 

Dangereux pour l'environneoui

ment

**RID** 

Dangereux pour l'environneoui

ment

**IMDG** 

Polluant marin oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environneoui

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne-

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles

dangereux (Annexe XVII)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu-

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Non applicable

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

28 / 32

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### **SAFARI® DUOACTIVE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023 50000095 Date de la première version publiée:

20.02.2023

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et : Non applicable

du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable

(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E1 DANGERS POUR européen et du Conseil concernant la maîtrise L'ENVIRONNEMENT des dangers liés aux accidents majeurs impli-

quant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles : 25

(R-461-3, France)

Surveillance médicale renfor- : Le produit n'a pas de propriétés CMR

cée (R4624-18)

Rubrique ICPE (Installations : 4510

classées pour la protection de l'environnement; Code de l'environnement R511-9)

#### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

METHYL 2-[4-DIMETHYLAMINO-6-(2,2,2-TRIFLUOROETHOXY)-1,3,5-TRIAZIN-2-YLCARBAMOYLSULFAMOYL]-M-TOLUATE

lénacile (ISO)

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### **SAFARI® DUOACTIVE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023 50000095 Date de la première version publiée:

20.02.2023

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux. H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Carc. : Cancérogénicité

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Skin Corr. : Corrosion cutanée

2004/37/EC : Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs

contre les risques liés à l'exposition à des agents cancéri-

gènes ou mutagènes au travail

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

2004/37/EC / TWA : moyenne pondérée dans le temps FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence euro-

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



### **SAFARI® DUOACTIVE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023 50000095 Date de la première version publiée:

20.02.2023

péenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale: ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon): ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

#### Classification du mélange: Procédure de classification:

Carc. 2 H351 Méthode de calcul

Aquatic Acute 1 H400 Sur la base de données ou de l'éva-

luation des produits

Aquatic Chronic 1 H410 Méthode de calcul

# Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

#### Préparé par

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



# **SAFARI® DUOACTIVE**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 20.02.2023 50000095 Date de la première version publiée:

20.02.2023

### **FMC** Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

FR/FR